
Traité sur le commerce des armes
Cinquième Conférence des États Parties
Genève, 26-30 août 2019

Projet de programme de travail annoté de la Cinquième Conférence des États Parties

La Cinquième Conférence des États Parties (CEP5) au Traité sur le commerce des armes (TCA) se déroulera selon un programme évolutif, en vertu duquel le Président de la CEP5 pourra passer au point suivant à l'ordre du jour à l'issue de la séance précédente. Les horaires indiqués sur l'ordre du jour doivent être considérés comme provisoires et les délégations devraient s'attendre à des ajustements opérés par le Président selon que de besoin.

Lundi 26 août

10 h - 13 h

1. Séance d'ouverture de la Conférence

La réunion sera ouverte par le Président de la Cinquième Conférence des États Parties, M. l'ambassadeur Jānis KĀRKLIŅŠ, puis se poursuivra avec les discours d'invités de marque.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président invitera les États Parties à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence tel que présenté.

3. Organisation des travaux

Le Président fera une déclaration qui prend acte des règles de procédure et des règles financières du TCA, du secrétaire de la réunion, de l'élection du Bureau (si besoin est) et des informations sur les délégations ; un aperçu de l'organisation des travaux de la semaine dans le cadre du programme évolutif de la Conférence sera également présenté.

4. Débat thématique sur le genre et la violence sexiste

Au cours de cette session, les participants à la conférence organiseront une discussion thématique sur le genre et la violence sexiste. La discussion thématique débutera par un panel qui abordera, entre autres, les éléments susceptibles de faire progresser la problématique du genre et de la violence sexiste dans le cadre du TCA, pour examen par la

Conférence. Après cela, les délégués seront invités à participer à la discussion thématique par le biais de déclarations et de questions aux intervenants.

15 h - 18 h

5. Débat général

Au cours de cette session, les délégations (les États Parties, les États Signataires et les autres États Observateurs) seront invitées à faire des déclarations d'ordre général. Les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants de la société civile et de l'industrie seront également invités à faire des déclarations générales. Pour faciliter la gestion du temps, la durée de chacune des interventions à cette séance est limitée à quatre minutes.

15 h - 18 h

18 h 30 - 20 h

La réception sera organisée par la Lettonie, le pays qui assure la présidence.

Mardi 27 août

10 h - 13 h

Débat général, suite

Le débat général se poursuivra avec des interventions (d'une durée maximum de quatre minutes) des représentants des États Parties, des États Signataires, des États Observateurs, des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile et de l'industrie.

15 h 00 - 18 h 00

6. Application du Traité

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, lors de cette session, les participants à la Conférence seront invités à un échange de vues sur l'application du Traité ; ils aborderont les aspects liés à la mise en place de systèmes nationaux de contrôle, à la coopération interinstitutions, aux interdictions du Traité, à l'exportation et aux évaluations des exportations, au détournement, au transit et au transbordement, et à la tenue de registres.

Le Président (avec l'aide des modérateurs) du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité seront invités à présenter aux participants à la conférence un rapport sur les travaux menés par le Groupe de travail pendant la période intersessions entre la Quatrième et la Cinquième Conférence des États Parties. Le rapport du Groupe de travail présentera, entre autres, des propositions sur les options de structuration et d'exécution des travaux de mise en œuvre du Traité après la Cinquième Conférence des États Parties.

Mercredi 28 août

10 h - 13 h

7. Transparence et établissement de rapports

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions relatives aux obligations de transparence et d'établissement de rapports du Traité. Une présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité ouvrira la session.

À la suite de cela, le Président invitera les Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports à présenter aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail dans la période intersessions, y compris les propositions sur les options de structuration des travaux relatifs à la transparence et l'établissement des rapports au titre du Traité pendant la période suivant la Cinquième Conférence des États Parties. Les États Parties échangeront ensuite leurs vues sur la transparence et les rapports ; ils partageront leurs expériences sur les rapports présentés jusqu'à présent dans le cadre du Traité.

15 h - 18 h

8. Universalisation du Traité

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, les délégués seront invités à échanger leurs vues sur l'universalisation du Traité, en commençant par l'exposé général du Secrétariat du TCA sur la situation de la participation au Traité. Les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité présenteront aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail lors de la période intersessions. Ils présenteront des propositions sur les activités d'universalisation dont la mise en œuvre pourrait être envisagée et d'autres qui feront l'objet d'une discussion approfondie pendant la période suivant la Cinquième Conférence des États Parties.

Jeudi 29 août**10 h - 13 h****9. Assistance internationale**

Au cours de cette session, les délégués échangeront leurs points de vue sur l'assistance internationale, y compris l'examen des demandes et des offres d'assistance internationale présentées par les États Parties. Après ces échanges, le Président invitera le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF) à faire le point sur le fonctionnement du VTF, y compris des informations sur les projets de mise en œuvre du Traité ayant été financés ainsi que des propositions pour l'amélioration du travail du VTF au cours de la période suivant la Cinquième Conférence des États Parties.

En outre, le Comité de gestion et le Secrétariat du TCA seront invités à faire le point sur le fonctionnement du programme de parrainage du TCA et à présenter à la Conférence les projets de protocoles élaborés (directives administratives) régissant l'administration du programme de parrainage, notamment un protocole pour guider le processus de sélection. Après cela, les participants seront invités à exprimer leurs points de vue sur l'administration du programme.

15 h - 18 h**10. Examen des questions relatives au Secrétariat**

Au cours de cette séance, les délégués examineront les rapports du Secrétariat du TCA et du Comité de gestion sur leurs activités de la période considérée, notamment toute recommandation formulée par ces deux organes. En outre, ils examineront et adopteront le budget du Secrétariat du TCA pour l'exercice 2020.

11. Examen des questions relatives aux contributions financières

Au cours de cette session, les délégués discuteront des possibilités d'amélioration de la situation des contributions financières au budget du TCA. Le Comité de gestion, sur invitation du Président, présentera aux participants à la conférence son rapport sur les tâches relatives aux contributions financières qui lui ont été confiées par la CEP4.

Vendredi 30 août**10 h - 13 h****12. Examen des questions relatives à la Sixième Conférence des États Parties (CEP6).**

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions suivantes :

- a. Préparatifs de la Sixième Conférence des États Parties (CEP6), y compris l'adoption du budget pour la prochaine session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'Article 17 du Traité.
- b. Élection du Président et des Vice-présidents de la CEP6, conformément à la règle de procédure 9(1) du Traité.
- c. Création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité, conformément aux dispositions de l'alinéa f du paragraphe 4 de son Article 17.

13. Autres questions.

Ce point offre aux délégations l'occasion d'aborder des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour présenté. Les délégations sont priées d'informer le Président à l'avance de leur intention de soulever une question.

15 h - 18 h

14. Examen et adoption du rapport final de la Cinquième Conférence des États Parties

Le Président fera une présentation finale du rapport final de la Cinquième Conférence des États Parties. Les participants à la conférence examineront ensuite le rapport final de la conférence pour adoption.

15. Clôture de la Cinquième Conférence des États Parties.

Avant de clore la Cinquième Conférence des États Parties, le Président prononcera une allocution finale et invitera le Président élu de la CEP6 à s'adresser à l'assemblée plénière. La Cinquième Conférence des États Parties sera alors close.
